

De : Palacios Cathy <c.palacios@lescar.fr>
Date : 07/12/2018 11:45 (GMT+01:00)
À : Hervé Laurent
Cc : Maitrot Claude, Setier Jean-Claude
Objet : Réponse à M. Laurent: "Aménagements cyclables à Lescar"

Monsieur,

J'ai lu avec attention ainsi que mes adjoints votre courriel en date du 25 novembre et je souhaite donc répondre point par point à vos interrogations et observations.

S'agissant de la boucle à pied ou à vélo autour de Lescar, je porte à votre attention le fait que ce tracé n'a jamais été prévu pour remplacer un quelconque moyen de transport pour se rendre à son travail mais bien pour servir de sentier de promenade champêtre et de détente, soit à pied soit à vélo, voir même à cheval. Cet itinéraire sera finalisé en 2019 grâce à la pose de deux passerelles encore manquantes (chemin des Arroumégas et impasse de la Palombière) et le fléchage en sera alors assuré.

Concernant le plan vélo, il est bien sûr capital d'en parler mais des choix sont nécessaires au niveau de la vie de la commune et ce plan n'est pour l'instant pas planifié dans les choix qui ont été faits dû au contexte financier municipal et national très contraint. Ceci bien évident n'impacte pas les décisions futures en ce sens.

Le boulevard de l'Europe est une voie qui n'est pas communale et dont la gestion dépend des services de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées. Je vous invite donc à vous rapprocher de cette collectivité. Le gouvernement a en effet la mauvaise habitude de prendre des décisions dont la mise en œuvre s'avère difficile au regard des réalités des communes.

La côte du Vigné reste pour le moment à double sens, il n'est donc pas possible de modifier sa configuration. A terme, lorsque le prolongement du chemin de Lons sera effectif vers l'ouest, cette voie deviendra une voie à sens unique. Il sera alors possible d'envisager l'aménagement pour une circulation cycliste, pour l'heure, celle-ci n'est pas possible. Il en est de même pour le chemin de Bénéharnum qui s'inscrit dans ce schéma directeur routier.

Il est certes facile d'autoriser un double sens cyclable dans des rues dont la configuration s'y prête ... Ce qui n'est le cas ni de la rue du Bialé où circule les bus IDELIS ni de la rue du Hiaà dans laquelle des places de stationnement pour les riverains sont nécessaires. Les rues de la basse ville ont été autrefois tracées dans un contexte qui n'est plus celui de la circulation d'aujourd'hui, et elles restent difficiles à modifier. A nous de nous adapter.

Vous conviendrez toutefois qu'il semble manquer d'un peu de cohérence dans la réglementation en ce sens. En effet, on nous demande la création de pistes cyclables mais celles-ci là où elles existent ne sont pas obligatoirement empruntables, comprenez qui pourra !

Je vous remercie pour votre proposition. Pour aller plus loin, je vous invite à vous rapprocher de M. Jean-Claude SETIER, Conseiller Municipal en charge de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian LAINE